

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 11 décembre 2012

Etaient absents : Bernard DURET, Claire MOURABY, Jacqueline RICHARD

1/ Remplacement des portes et fenêtres de la Gendarmerie - Résultat de la consultation

Madame le Maire rappelle que la commune a consulté 4 entreprises par courrier du 26 octobre 2012 afin de procéder au remplacement des portes et fenêtres de la Gendarmerie, locaux professionnels et appartements privés. 3 offres sont parvenues en Mairie.

Suite à l'ouverture des plis ce jour, la commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise :

« Charpente et menuiserie de l'Isère- SEE JANNON- Saint-Gervais » pour 33 846.48€ TTC.

(PVC intérieur blanc et extérieur ton bois, Porte d'entrée générale en mélèze)

Ses travaux seront réalisés fin mars / début avril 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine le choix de la commission et autorise Mme le Maire à signer l'offre.

2/ Participation de l'employeur à la « Prévoyance collective-Garantie maintien de salaire ».

La commune participe financièrement au « contrat groupe maintien de salaire » souscrit auprès de la MNT, pour 30% du taux de cotisation. La circulaire du 25 mai 2012 rend les participations financières existantes caduques à compter du 31 décembre 2012. La participation ne peut plus être un taux mais une somme à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après délibération, le Conseil décide de verser une participation mensuelle de 5 € (ce qui équivaut à la participation actuelle) à tout agent ayant adhéré à une garantie labellisée.

3/ Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le centre de gestion.

Proposition d'une participation mensuelle de 1€ à tout agent qui souhaiterait souscrire à la mutuelle santé négociée par le centre de gestion. Après délibération, le conseil accepte que la commune adhère au contrat cadre mutualisé mis en place par le centre de gestion et la participation de 1€ qui permettra à l'agent de souscrire à ce contrat si il le désire.

4/ Recrutement et rémunération de l'agent recenseur

La période de recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013

Après délibération, le conseil fixe les éléments de rémunération de l'agent comme suit :

Indemnisation pour les deux demi-journées de formation : forfait de 80 € / Paiement à la feuille : 1. 20 € par feuille de logement (estimée à 230 par l'Insee) et 2. 00 € par bulletin individuel (estimé à 573) / Un forfait pour frais d'essence et de déplacement de 300€

L'Arrêté de nomination sera établi selon ces éléments.

Il est indiqué que la dotation forfaitaire versée par l'Insee est de 1234€

5/ Prime de fin d'année aux employés

Le Conseil municipal décide de reconduire l'attribution de prime aux personnels titulaires et non titulaires en appliquant une augmentation de 2.5%.

6/ Décision modificative n°1 au BP d'Investissement 2012 : créditer le compte 203 (frais d'étude) de 3000€ en débitant le compte « dépenses imprévues » pour régler la facture Sintégra « Plan Topo-Carrefour ».

7/ Appartement – Bâtiment école

Suite à différents problèmes dans les appartements de l'école (moisissures, dégradation des volets, ...)

Une visite est prévue pour mieux appréhender les solutions.

8/ Permis de construire

N°38 390 12 200012 : M. DE CASTRO José, construction neuve, parcelle Odeyer, Route de l'école

9/ Dates à retenir :

Repas de Noël élus/personnel : Mardi 18 décembre 19h00- Maison de la Drevenne

Vœux du Maire : vendredi 18 janvier 2013 19h00-Salle des fêtes

Repas des aînés : (à fixer en fonction de la disponibilité du prestataire animation)